

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2011

Tenu à la Mairie à 20h30

Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Maire, Mesdames et Messieurs Marie-Jo ANGLADA PATRIARCA, Michel AUBRUN, Serge BURNICHON, Franck CALAS, Renaud DROUY, Nathalie HAUTOIS, Annie NESME, Elisabeth PASSOT, Jocelyne ROLLET.

Excusés : Mesdames et Messieurs, Jean DAVID, Thierry CHABANON qui donne procuration à Michel AUBRUN, Elisabeth PASSOT, Nathalie VERNUS PROST qui donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION

Absents : Monsieur Ludovic FARINET

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal
Secrétaire de séance élue : Mme Annie NESME.

Le compte-rendu du conseil du 15 Septembre dernier est lu par Monsieur le Maire, approuvé et adopté par l'ensemble des conseillers présents.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Remboursement au SIVOS : mobilier pour la 6^{ème} classe et travaux sur le préau

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'ouverture de la 6^{ème} classe, il a été nécessaire d'acheter du nouveau mobilier scolaire dont les crédits ne sont pas prévus au budget. Il demande donc à l'assemblée l'autorisation de payer ce mobilier à hauteur de 50 % comme prévu dans les statuts et dont le montant s'élève à 2 789.41 € TTC

Le Conseil Municipal valide la prise en charge de cette dépense dont les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle les dégradations constatées sur le préau de l'école dont l'actif a été transmis au SIVOS depuis le 1^{er} janvier 2010. Considérant que ces dégradations sont dues à des infiltrations d'eau depuis plusieurs années, il propose que la commune de Mogneneins prenne en charge à hauteur de 60 % le coût de ces travaux dont le montant s'élève à 3 231.05 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge 60 % de cette dépense, à savoir 1 939.20 € TTC et les 40 % restant par le SIVOS dans l'intégration des participations communales de Mogneneins et Peyzieux sur Saône.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

II/ Validation des devis éclairage public

Monsieur le Maire présente le nouveau devis établi par l'entreprise BREVET, pour la réparation du projecteur du calvaire. Malgré une baisse d'environ 10% par rapport au devis précédent l'ensemble des conseillers présents demandent le report de ces travaux afin d'étudier une nouvelle solution.

Il présente également le devis établi par l'Entreprise BREVET, pour l'adaptation du système d'éclairage public et la programmation des pendules pour l'extinction des lampes d'éclairage public,

une remise d'environ 5.5% est proposée ce qui porte la dépense à 2 687.50 € HT. Face à l'importance de cette action, cette deuxième proposition est acceptée à l'unanimité.

III/ Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose que suite aux dépenses validées sur les points ci-dessus, il est nécessaire de procéder à des ouvertures de crédits pour payer ces dépenses (mobilier 6^{ème} classe, réparation du préau, les travaux pour l'éclairage public ainsi que l'achat d'équipements pour l'abri vélos. Considérant que des dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement sont inscrites au budget 2011, des virements seront donc ajustés.

IV/ Validation du dossier " Noms de rues "

Monsieur Renaud DROUY présente à l'assemblée les plans définitifs de la nomination des rues de la commune. Une présentation de ces noms à la population aura lieu les 22 et 23 Octobre prochain dans le cadre de balades et d'une exposition de photos. Un recensement des numéros et du nombre de plaques a été réalisé par la commission afin de lancer un appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité la nomenclature des noms de rue de Mogneneins dont l'information sera transmise aux organismes et administrations concernés.

V/ Délibération sur la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 février 2011 fixant le taux de la Taxe Locale d'équipement à 4 % et expose que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement un autre taux et un certain nombre d'exonérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 2 abstentions décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4% (choix de 1% à 5%) ;
 - d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document pour l'application de cette décision.

VI/ Projets développement durable 2012 : demande de subventions

Mr le Maire demande l'autorisation de faire, dans le cadre de l'appel à projets Environnement et Développement Durable, les demandes au conseil général des subventions pour les diverses animations prévues : achat d'un écran de projection, la charte de l'environnement, un marché biologique des saveurs.... L'estimation globale des projets s'élève à 14380.52 € HT et il est proposé de solliciter une subvention de 6000 euros.

Autorisation est donnée par l'assemblée à Mr le Maire pour mettre en place les demandes de subventions.

VII/ Ventes de bois et foins 2012

Bois : à revoir avec Mr JOBARD, car il n'y a plus de bois à vendre cette année. Par contre, il nous restera les fraches des coupes de l'ONF à vendre.

Foins : Vente programmée le 10 Décembre à 9 h 30 en Mairie. Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année dernière, à savoir : pour le Paqui parcelles à 90 euros avec enchères de 5 euros et pour le Bois Dieu parcelles à 50 euros avec enchères à 2.5 euros.
Décision acceptée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

VII/ Rapport des commissions

Voirie : Les travaux du chemin de halage ont été étudiés pour la mise en place des barrières et des dos d'ânes inversés et il a été évoqué qu'il n'était peut être pas indispensable de les bétonner. Leurs emplacements seront validés en accord avec les agriculteurs pour ne pas bloquer les accès aux champs.

Ecoles et animations : Le permis de construire pour l'école est en cours, les plans sont à refaire car le cheminement handicapés est mal conçu.

Une convention a été signée avec les écoles pour la mise à disposition du city parc. Le budget « filets » complet à prévoir sur 2012 serait de 343 euros hors taxes.

Une étude est en cours pour l'intervention d'un animateur sportif sur le site du city parc, voire pour l'intégrer au projet CAF enfance.

Une demande de prix a été faite pour divers équipements : table de ping-pong en résine, 3 tables de pique-nique en bois traité, poubelles.....

Du 23 au 26 Novembre une exposition et une animation « autour des contes » seront organisées par la bibliothèque sur le thème du chocolat.

Finances : Monsieur AUBRUN présente le projet de la télétransmission des actes administratifs qui nécessitera l'élaboration d'une convention avec le service de la Préfecture et l'achat d'un certificat administratif avec clé USB dont le coût s'élève à 170 euros. Les secrétaires bénéficieront également d'une formation à ces nouvelles techniques. L'assemblée approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Mise en place d'ici fin Octobre de la reprise des concessions du cimetière. Il a été constaté que 15 à 20 tombes du rang commun menacent de tomber.

Afin de pouvoir procéder à ces reprises, il y aura un affichage sur chaque stèle.

Les concessions à terme arrivées à échéance seront également reprises, il y en a une dizaine.

Les familles vont être contactées pour savoir si elles veulent renouveler les concessions + affichage sur les stèles.

Pour les concessions perpétuelles, la procédure s'étale sur 3 ans, il y en a environ 80 dont une trentaine sont en très mauvais état.

VIII/ Questions diverses

Date de la cérémonie des vœux arrêtée au Vendredi 20 Janvier 2012 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur **Le Maire**, lève la séance à 23h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 Novembre 2011 à 20h30 à la Mairie

Le Maire,

Jean-Pierre CHAMPION

9/10 Michel AUBRUN
1^{er} Adjoint

